



Règlement de la compétition De la 6e édition du Paris Podcast Festival

Dans le cadre de sa 6e édition, le Paris Podcast Festival organise une compétition officielle qui a pour but de récompenser les auteur·rice·s de podcast natif, à travers la remise de neuf prix.

TABLE DES MATIÈRES :

1. Les prix de la compétition

2. Le déroulement de la compétition

2.1. Une phase de sélection des podcasts

2. 2. Une phase d'attribution des prix aux lauréat·e·s

3. L'inscription à la compétition

4. Les catégories

4.1. Les catégories pour lesquelles les auteur·rice·s peuvent proposer leurs candidatures

4. 2. Les catégories pour lesquelles la sélection se fait indépendamment des candidat·e·s

5. Les critères de candidature : les auteur·rice·s

6. Les critères de candidature : l'œuvre proposée par les candidat·e·s

6.1. Une œuvre de podcast natif d'expression originale

6.2. Un épisode ou une série :

6.3. Le choix des catégories :

7. Le format des œuvres proposées

8. Les conditions du copyright

9. Données personnelles

1. Les prix de la compétition

La compétition prévoit la remise des neuf prix suivants.

1. Prix du podcast de fiction
2. Prix du podcast documentaire
3. Prix du podcast de conversation
4. Prix du podcast francophone
5. Prix du podcast d'apprentissage
6. Prix de la musique originale dans un podcast
7. Prix du podcast de jeunesse
8. Prix de la révélation podcast
9. Prix du public

- La compétition compte huit catégories, et la sélection officielle comporte cinq podcasts par catégorie ce qui constitue une sélection finale de 40 podcasts. Le prix du public concerne toutes les catégories.
- Les sept premiers prix sont décernés par un jury de personnalités du monde de la culture et des médias.
- Le prix du podcast jeunesse est décerné par un jury composé exclusivement d'enfants jusqu'à 12 ans.
- Le huitième prix, le prix Radio France de la révélation podcast est décerné par un jury de professionnel-le-s de la radio et du podcast. Le prix est attribué à un-e auteur-riche émergent-e d'un podcast autoproduit, indépendant-e d'une structure de production professionnelle. Parmi les candidatures qui entrent dans ces modalités, le Paris Podcast Festival sélectionne les 5 candidat-e-s qui correspondent aux critères de cette catégorie.
- Le neuvième prix, le prix du public, est décerné à travers un vote en ligne ouvert au public parmi les 40 podcasts en compétition, toutes catégories confondues. Le vote s'effectue en ligne sur une plateforme indépendante et sécurisée dont le lien sera

disponible sur le site du festival. Chaque votant·e ne peut voter qu'une seule fois.

- Chacun de ces neuf prix est doté à hauteur de 3.000 euros. Certains prix, du fait de leur parrainage par un partenaire du festival, sont susceptibles d'être assortis de récompenses supplémentaires.

2. Le déroulement de la compétition

La compétition se déroule en deux temps :

2.1. Une phase de sélection des podcasts

Le Paris Podcast Festival choisit les podcasts natifs qui seront présentés en compétition officielle. Ce choix s'effectue en tenant compte de l'importance de l'œuvre, de son originalité, de la qualité de sa réalisation et de sa créativité. À travers cette sélection, le festival souhaite refléter la diversité de la production actuelle de podcasts natifs et offrir au public d'auditeur·rice·s des podcasts natifs qui servent l'évolution du genre.

La liste des podcasts sélectionnés sera rendue publique au plus tard le mercredi 20 septembre 2023.

2. 2. Une phase d'attribution des prix aux lauréat·e·s

L'attribution des prix, à l'exception du prix jeunesse, du prix du public, et du prix de la révélation podcast est confiée à un jury de personnalités du monde de la culture et des médias dont la composition sera annoncée avant le festival.

L'annonce de l'ensemble des neuf lauréat·e·s aura lieu en présence des jurys et des parrains de la compétition lors de la cérémonie de clôture du festival le samedi 14 octobre 2023 à la Gaîté Lyrique.

3. L'inscription à la compétition

L'inscription à la compétition se fait uniquement en ligne, sur le site du festival à l'adresse : <https://www.parispodcastfestival.com/appel-a-candidatures-2023>

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 3 juillet 2023 (18h) au lundi 17 juillet 2023 (12h).

Toute candidature reçue en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.

Les candidat·e·s doivent :

- Remplir le formulaire d'inscription

- Valider leur participation

Nous rappelons que toute candidature non conforme formellement au règlement sera refusée.

En proposant sa candidature à la compétition du Paris Podcast Festival, le ou la candidat·e adhère au présent règlement.

4. Les catégories

Il est conseillé à chaque candidat·e de choisir avec soin la catégorie dans laquelle son podcast est inscrit à la compétition. Le festival s'autorise cependant, en cas d'erreur manifeste, à changer de catégorie un contenu, en tenant informé·e le·la candidat·e des raisons de ce choix si le podcast est sélectionné.

4.1. Les catégories pour lesquelles les auteur·rice·s peuvent proposer leurs candidatures

- Catégorie podcast **de fiction** : elle concerne toutes les œuvres fictionnelles, qu'il s'agisse d'adaptations, de créations originales ou d'auto-fiction.
- Catégorie podcast **documentaire** : elle concerne toutes les œuvres à l'intention documentaire telles que les reportages, enquêtes, entretiens personnels ou témoignages visant à illustrer un événement ou une période historique, une expérience individuelle, un phénomène de société ou un fait d'actualité.
- Catégorie podcast de **conversation** : elle concerne tous les podcasts de discussion entre plusieurs intervenant·e·s sur un sujet de leur choix, ainsi que les podcasts d'interview.
- Catégorie podcast **d'apprentissage** : elle concerne tous les podcasts, quelles que soient leurs formes, destinés en premier lieu à la transmission d'un savoir ou à l'éducation de soi. Le sujet peut aussi bien être scientifique, historique, économique, technique... Cette catégorie concerne aussi les podcasts éducatifs, ainsi que tous les podcasts traitant du développement personnel, du bien-être, ou des stratégies professionnelles...
- Catégorie **musique originale** dans un podcast : elle concerne tous les podcasts qui intègrent une musique originale, c'est-à-dire composée spécialement pour le podcast. Cette musique peut être soit la musique d'un générique d'introduction, soit une musique d'illustration ou d'accompagnement du propos (à préciser lors de l'inscription).
- Catégorie podcast **jeunesse** : elle concerne les podcasts conçus plus explicitement à destination des enfants et des jeunes adolescent·e·s. Il peut s'agir de fictions, de documentaires, de conversations, d'apprentissage.
- Catégorie podcast **francophone** : elle concerne tous les podcasts en **langue française** réalisés par des candidat·e·s français·e·s ou étranger·ère·s, conçus, écrits, produits depuis un

autre pays que la France. Il peut s'agir de fictions, de documentaires, de conversations, d'apprentissage, ou de créations à destination de la jeunesse.

4. 2. Les catégories pour lesquelles la sélection se fait indépendamment des candidat·e·s

- Catégorie **révélation podcast** : parmi l'ensemble des candidatures, le Paris Podcast Festival choisit 5 candidat·e·s qui correspondent aux critères de cette catégorie : un podcast autoproduit, fait par un·e auteur·rice émergent·e, indépendant·e d'une structure de production professionnelle.

- Catégorie "**prix du public**" : par défaut, tous les podcast présents dans la sélection officielle concourent dans cette catégorie.

5. Les critères de candidature : les auteur·rice·s

- Les candidatures sont nominatives et considérées comme étant le seul fait des auteur·rice·s. C'est donc l'auteur·rice à qui la création du podcast est attribuée dans le formulaire qui sera récompensé·e lors de la remise de prix. De la même façon, tous·tes les co-auteur·ice·s indiqué·e·s seront crédité·e·s seront récompensé·e·s si le podcast est récompensé.
- Les candidat·e·s de nationalité étrangère ou de nationalité française dont le podcast a été conçu, écrit, produit depuis un autre pays que la France, s'inscrivent exclusivement dans la catégorie "podcast francophone". Les candidat·e·s de double nationalité choisissent de concourir dans l'une des six catégories de la compétition française, ou dans la catégorie francophone, selon que leur podcast a été conçu, écrit et produit en France ou dans un autre pays.
- Pour la catégorie "musique originale dans un podcast" l'auteur·rice qui s'inscrit est le compositeur·rice de la musique du podcast.
- Pour qu'une candidature soit prise en compte, il convient de respecter les modalités du formulaire. Tout formulaire incomplet entraîne l'invalidation de la candidature.

6. Les critères de candidature : l'œuvre proposée par les candidat·e·s

6.1. Une œuvre de podcast natif d'expression originale

- L'œuvre proposée à la compétition doit impérativement être issue d'un podcast natif, c'est-à-dire une œuvre sonore conçue, écrite et produite pour une première diffusion exclusivement en ligne. Le podcast proposé à la compétition ne peut pas être un podcast dit de rattrapage, c'est-à-dire un programme qui aurait déjà été diffusé à la radio avant d'être diffusé en ligne.
- L'œuvre proposée doit être l'expression originale d'un·e auteur·rice. Elle ne peut s'inscrire dans la stratégie de communication d'une marque. Les podcasts dits "de marque", commandés par un annonceur et qui participent à sa stratégie de communication, sont invités à concourir dans le cadre du "Trophée du podcast de marque" organisé conjointement par CB News et le Paris Podcast Festival dans le cadre de la demi-journée "[Paris Podcast Festival Pro](#)".
- Les podcasts produits ou commandés par des médias, des institutions culturelles publiques ou des établissements d'enseignement publics, s'ils sont bien à visée informative ou éducative, sont admis à concourir dans la compétition officielle.

6.2. Un épisode ou une série :

- L'œuvre proposée à la compétition consiste :
 - En un épisode d'un podcast appartenant à un "flux", ou à un "fil", ou à une "collection", ou à une "saison" dans laquelle au moins trois épisodes ont été diffusés entre le lundi 11 juillet 2022 et le lundi 17 juillet 2023. L'œuvre proposée peut faire partie de ces trois épisodes. Ainsi ne seront pas prises en compte les œuvres unitaires, totalement séparées et ou indépendantes d'un flux de publication régulier.
 - Ou bien en une "série", à considérer comme un même récit divisé en épisodes liés entre eux, numérotés et appartenant au même ensemble. Sa diffusion doit impérativement avoir débuté après le lundi 11 juillet 2022.

Cas particuliers :

- La candidature d'une série dont la diffusion aurait débuté avant le lundi 11 juillet 2022, mais dont au moins trois épisodes ont été diffusés après le lundi 11 juillet 2022, sera acceptée dans son intégralité.

- Dans le cas précis de “séries au long cours”, qui sont toujours en cours de diffusion, dont la succession des épisodes aurait commencé avant le lundi 11 juillet 2022, et dont le nombre d'épisodes déjà diffusés serait supérieur à 20 : l'auteur·rice peut choisir un “segment” de 5 épisodes maximum pour candidater.

- L'œuvre déposée pour la compétition consiste donc en un épisode de podcast ou en une série. Il appartient donc aux candidat·e·s de choisir entre la série et un épisode lors de leur inscription. Dans le cas où le ou la candidat·e choisit un épisode, il lui appartient de choisir celui qui lui semble le plus représentatif de son podcast. Ce choix est exclusif, et le même podcast ne peut donc pas être représenté dans la même catégorie, à la fois sous forme d'épisode et sous forme de série.

En revanche, le Paris Podcast Festival se réserve le droit de ne pas accepter une candidature sous forme de série, si l'ensemble des épisodes proposés ne correspond pas à un même récit divisé en épisodes liés entre eux, numérotés et appartenant au même ensemble. Le Paris Podcast Festival se réserve le droit de choisir un épisode de son choix de la série pour l'inscrire à la compétition.

6.3. Le choix des catégories :

- Chaque auteur·rice ne peut présenter qu'une seule œuvre (un épisode ou une série) par catégorie. Cependant, un·e même auteur·rice peut toutefois postuler dans plusieurs catégories, en présentant des œuvres provenant de podcasts différents, toujours à raison d'une seule œuvre par catégorie.

Ainsi un·e auteur·rice peut théoriquement déposer six candidatures, consistant en six épisodes ou séries, appartenant à six podcasts différents, chacun réparti dans une des six catégories suivantes : fiction, documentaire, conversation, musique originale, jeunesse et apprentissage.

Il n'est en revanche pas possible de soumettre des épisodes ou des séries appartenant à un même podcast dans plusieurs catégories. Par exemple, un podcast de documentaire ne peut pas être aussi présenté en apprentissage. Libre à l'auteur·rice de choisir la catégorie qui lui semble la plus appropriée pour son podcast.

- La seule exception possible concerne la catégorie de la musique originale dans un podcast. Dans ce cas, un même épisode, une même série, ou deux épisodes différents d'un même podcast, peuvent être présentés deux fois à la compétition : une fois du fait de son auteur·rice dans l'une des cinq catégories (fiction, conversation, documentaire, apprentissage, jeunesse), et une fois du fait du compositeur·rice de la musique originale, dans la catégorie musique originale.
- Dans le cas de podcast (“flux”, “fil” ou “collection”) faisant appel à des auteur·rice·s différent·e·s pour chaque épisode, les candidatures sont alors limitées à un maximum de trois auteur·rice·s différent·e·s par podcast dans la catégorie choisie.

7. Le format des œuvres proposées

- La durée des œuvres proposées ne peut être inférieure à une minute. Aucune durée maximale n'est imposée.
- Pour les œuvres dont la durée est inférieure à cinq minutes, une exception est faite afin de permettre au jury de se forger une appréciation plus précise de la qualité du travail proposé : les candidat·e·s peuvent, dans ce cas particulier, déposer un maximum de trois œuvres.

8. Les conditions du copyright

Les candidat·e·s demeurent propriétaires des droits liés à leurs œuvres.

Pour les besoins de la compétition et pour la promotion du festival, les candidat·e·s dont les œuvres auront été sélectionnées pour la compétition, autorisent à titre gratuit, leur diffusion dans tout territoire (droit monde), sur le site du festival.

Les candidat·e·s garantissent le Paris Podcast Festival, l'association Les Écouteurs, la Gaîté Lyrique et tous les partenaires du festival contre tout recours de tiers.

9. Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association les Écouteurs, organisatrice du Paris Podcast Festival, représentée par son président Thibaut de Saint Maurice (thibaut@parispodcastfestival.com) pour les besoins de l'organisation d'une compétition d'œuvres audio dont le résultat sera communiqué lors de la 6e édition du Paris Podcast Festival qui se tiendra du vendredi 13 octobre au samedi 14 octobre 2023 à la Gaîté Lyrique à Paris (3bis rue Papin 75003).

Les informations recueillies ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Les données sont conservées pendant une année à compter de leur dépôt.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en écrivant un email à contact@parispodcastfestival.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.